

CONCOURS LITTÉRAIRE DES COLLÈGES 2020

Parrainé par Carine BAUSIERE



Le **Concours Littéraire des Collèges**, lancé dans le cadre du **22^e Salon du Livre de Bondues-Métropole Européenne de Lille** est un concours métropolitain qui a pour vocation d'encourager l'écriture chez les collégiens et de promouvoir, auprès d'eux, le **Salon du Livre**, lieu de rencontre avec des auteurs, éditeurs, artisans des métiers du livre...



Comment participer ?

Collégiennes, collégiens, participez à la 11^e édition du Concours Littéraire des Collèges qui a pour vocation de récompenser votre talent littéraire ! Cette année, **Carine Bausière, journaliste à la Voix du Nord**, a accepté de parrainer ce concours. Elle est également auteure jeunesse avec deux romans sensibles et actuels sur le thème de la famille : *Qui décide, tous les soirs*, *d'allumer les étoiles* et *Une famille en kit cherche mode d'emploi* (chez Ravet Anceau).

Alors, à l'image de notre marraine, devenez reporter journaliste et écrivez un article sur le thème :

« **Un événement réel ou imaginaire s'est produit dans votre ville. Vous êtes chargé(e) d'en rédiger l'article dans le journal régional.** »

Règles

Il s'agira d'une production individuelle respectant les modalités exposées dans le règlement ci-dessous. Le concours sera clos **mercredi 22 janvier 2019 à 18h**, date et heure ultimes d'envoi des épreuves **par e-mail à l'adresse suivante : concourscolleges@salondulivrebondues.fr**. Les épreuves ne seront pas restituées.

Les résultats et récompenses

Quatre œuvres seront distinguées et vaudront récompense à leurs auteurs ; de plus, un prix spécial de la marraine sera décerné. Les résultats du concours seront proclamés à l'occasion d'une cérémonie de remise des Prix, le **samedi 14 mars 2020**, lors du Salon du Livre de Bondues.

Chaque lauréat sera récompensé par :

- Un **bon d'achat de 100€** valable au Furet du Nord
- La **remise de plusieurs exemplaires du Journal des articles primés**, exceptionnellement édité pour l'occasion,
- Une **rencontre privilégiée** avec la marraine du Concours

Règlement

1 – Les participants au **Concours Littéraire des Collèges** organisé par la Ville de Bondues réservé aux seuls collégiens de la métropole lilloise reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à tous. La municipalité de Bondues demeure souveraine dans l'interprétation des clauses de ce règlement.

2 – Le concours sera clos **le mercredi 22 janvier 2020 à 18h**, date et heure ultimes d'envoi des épreuves **par e-mail à l'adresse suivante : concourscollèges@salondulivrebondues.fr**

3 – La forme retenue est l'article de presse.

4 – Chaque collégien pourra concourir une seule fois en écrivant individuellement, en français et sans plagiat, un article de **2 500 signes maximum** espace compris (police Calibri 12 et interligne 1,5) accompagné optionnellement par une illustration : dessin, photo, photomontage sur le sujet suivant :
« **Un événement réel ou imaginaire s'est produit dans votre ville. Vous êtes chargé(e) d'en rédiger l'article dans le journal régional.** »

Le texte doit obligatoirement être présenté sous format Word, et adressé en pièce jointe dans un e-mail qui précisera, dans son message, **les coordonnées personnelles du collégien (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail) ainsi que le nom et l'adresse de l'établissement scolaire fréquenté, le nom du professeur de français et le numéro de classe à laquelle appartient l'élève.**

5 – Le jury composé de représentants du Comité de pilotage du Salon du livre de Bondues, de bibliothécaires, de professeurs de français, directeurs d'école, de professionnels du livre ou/et de journalistes se réunira pour déterminer les lauréats.

6 – Les enfants et petits-enfants collégiens des membres du jury ne pourront concourir.

7 – Quatre articles seront distingués et vaudront récompense à leurs auteurs ; de plus, un prix spécial du jury ou de la marraine pourra être décerné.

8 – Les critères de choix reposeront essentiellement sur le choix et le traitement du thème et les qualités littéraires du texte en fonction de l'âge et du niveau des collégiens. Les membres du jury se détermineront sans connaître l'identité des auteurs.

9 – Les textes reconnus « hors sujet » ou ne répondant pas aux dispositions de l'article 4 ne seront pas retenus par le jury. Les décisions du jury seront sans appel et n'auront pas à être justifiées.

10 – Les participants seront invités à la remise des prix du concours à l'occasion du 22^e Salon du Livre de Bondues qui aura lieu les 14 et 15 mars 2019. Les résultats paraîtront dans une publication municipale, dans la presse locale et sur le site Internet de la ville.

11 – Les prix décernés à cette occasion auront un rapport avec le domaine littéraire.